



**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service  
public de l'assainissement non collectif  
(RPQS-ANC)**

**Exercice 2022**

**SPANC**

**[spanc@beziers-mediterranee.fr](mailto:spanc@beziers-mediterranee.fr)**

## Table des matières

1. Caractérisation technique du service.....	3
Présentation du territoire desservi.....	3
Mode de gestion du service.....	3
Estimation de la population desservie.....	4
Détail du nombre d'installations d'Assainissement Non Collectif par commune.....	4
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif.....	5
2. Activité 2022 du SPANC.....	5
3. Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	6
Modalités de tarification.....	6
Recettes d'exploitation 2022 (en € HT).....	7
Dépenses de fonctionnement 2022 (en € TTC).....	8
Investissement 2022 (en €).....	8
4. Indicateurs de performance.....	8
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du SPANC.....	8
État de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.....	8
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.....	9

# 1. Caractérisation technique du service

## *Présentation du territoire desservi*

Le service est géré au niveau **intercommunal**.

- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
- Caractéristiques : 305,24 km<sup>2</sup>  
127 786 habitants en 2022
  
- Territoire desservi en 2022 : 17 Communes
  - Alignan Du Vent : 1 764 habitants
  - Bassan : 2 221 habitants
  - Béziers : 78 683 habitants
  - Boujan-Sur-Libron : 3 369 habitants
  - Cers : 2 557 habitants
  - Corneilhan : 1 694 habitants
  - Coulobres : 359 habitants
  - Espondeilhan : 1 147 habitants
  - Lieuran-Lès-Béziers : 1 380 habitants
  - Lignan-Sur-Orb : 3 221 habitants
  - Montblanc : 2 868 habitants
  - Sauvian : 5 483 habitants
  - Sérignan : 7 809 habitants
  - Servian : 5 301 habitants
  - Valras-Plage : 4 188 habitants
  - Valros : 1 643 habitants
  - Villeneuve-Lès-Béziers : 4 099 habitants

## *Mode de gestion du service*

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé par délibération le 18/12/2008, et il est devenu opérationnel le 03/05/2010 avec le recrutement d'un technicien territorial contractuel.

Actuellement, le service est exploité en **régie avec une prestation de service pour les contrôles de terrains. Un marché public est attribué pour une durée de 1 an, reconductible 2 fois.**

- Nom du prestataire : SUEZ Eau France
- Date de début de contrat : 26/04/2021
- Date de fin de contrats : 25/04/2024.
- Missions du délégataire :
  - diagnostic initial,
  - contrôles de bon fonctionnement et d'entretien (contrôles périodiques),
  - contrôles de conception et d'exécution.

**Estimation de la population desservie**

*Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.*

Le calcul de cet indice (D301.0) est réalisé à partir de la règle suivante :

$$\begin{aligned}
 &= \text{Population permanente et saisonnière} - \text{Population située en zone d'assainissement collectif} \\
 &= (127\,786 + 80\,824) - (122\,547 + 77\,510) \\
 &= 8\,553
 \end{aligned}$$

Le service public d'assainissement non collectif compte donc environ 8 553 usagers, pour un total de 2 553 dispositifs d'assainissement non-collectif.

**Détail du nombre d'installations d'Assainissement Non Collectif par commune**

Code INSEE	COMMUNES DE L'AGGLOMERATION	NOMBRE D'INSTALLATIONS D'ANC
34009	ALIGNAN DU VENT	24
34025	BASSAN	10
34032	BEZIERS	1270
34037	BOUJAN-SUR-LIBRON	12
34073	CERS	24
34084	CORNEILHAN	36
34085	COULOBRES	5
34094	ESPONDEILHAN	14
34139	LIEURAN-LES-BÉZIERS	23
34140	LIGNAN-SUR-ORB	8
34166	MONTBLANC	30
34298	SAUVIAN	43
34299	SERIGNAN	667
34300	SERVIAN	155
34324	VALRAS-PLAGE	53
34325	VALROS	22
34336	VILLENEUVE-LÈS-BEZIERS	157
<b>TOTAL</b>		<b>2 553</b>

Le recensement des installations est mis à jour annuellement car le SPANC recherche en permanence des installations inconnues en croisant la base SIG, les photos aériennes et le fond cadastral (bâti). Le SPANC prend ensuite attache auprès des propriétaires des parcelles identifiées comme nécessitant une installation d'assainissement non collectif et procède également à des enquêtes de terrain.

### **Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif**

*Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.*

**Attention :** le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP 168)	oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération (VP 169)	oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée (VP 170)	oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	oui
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif 2021 du service est de 100.

## **2. Activité 2022 du SPANC**

Le nombre de contrôles réalisés au cours de l'année 2022 est de 336, répartis de la façon suivante :

<b>Types de contrôles</b>		<b>Nombre de contrôles réalisés sur l'année 2022</b>
Contrôle diagnostic de l'existant (diagnostic initial)		45
Contrôle diagnostic pour vente		50
Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien		174
Vérification de la conception des travaux	d'installation nouvelle (Suite Permis de construire)	3
	d'installation réhabilitée	33
Vérification de l'exécution des travaux	d'installation nouvelle	4
	d'installation réhabilitée	27
<b>TOTAL</b>		<b>336</b>

En 2022, le nombre de contrôle effectués dans le cadre de la « vérification du bon fonctionnement et de l'entretien » a fortement augmenté par rapport aux années précédentes. C'est en parti dû grâce à la mise en œuvre d'une procédure formalisée d'avis de passage et de pénalité en cas d'absence lors des rendez-vous.

### 3. Tarification de l'assainissement et recettes du service

#### *Modalités de tarification*

L'article L 2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les services publics d'eau et d'assainissement (dont le SPANC) sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial et que leurs budgets (qu'ils soient exploités en régie, affermés ou concédés par les communes) doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.

Le SPANC perçoit des redevances d'assainissement dont le produit est affecté au financement des charges du service d'assainissement. Ces charges comprennent les dépenses de fonctionnement et d'entretien, notamment les charges de personnel.

Les redevances ne sont exigées qu'une fois le service rendu, c'est-à-dire une fois le contrôle effectivement réalisé sur la parcelle de l'utilisateur et le rapport transmis.

Les tarifs applicables au 01/01/2022 ont été fixés par délibération du 18/12/2014 et du 03/10/2019 pour le contrôle de Bonne Conception pour les installations dont la charge brute de pollution organique et supérieur à 1,2 kg/j de DBO5 sont les suivants :

REDEVANCES	TARIFS	CARACTÉRISTIQUES	MODALITÉS DE PAIEMENT
Premier diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (diagnostic initial)	180,00 €	Concerne le diagnostic initial d'une installation avec charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5	Paiement en une seule échéance.
	514,00 €	Concerne le diagnostic initial d'une installation avec charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5	Paiement en une seule échéance.
Contrôle de conception et d'exécution d'une installation en cours de réalisation ou de réhabilitation	260,00 €	Concerne les installations neuves et réhabilitées.	130,00 € suite au contrôle de Bonne Conception avec charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.
			260,00 € suite au contrôle de Bonne Conception avec charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5.
			130,00 € suite au contrôle de Bonne Exécution.

REDEVANCES	TARIFS	CARACTÉRISTIQUES	MODALITÉS DE PAIEMENT
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien	150,00 €	Concerne les installations qui ont déjà subies un diagnostic initial.	Paiement en une seule échéance.
Diagnostic dans le cadre de la vente d'un immeuble	150,00 €	Concerne les installations qui ont déjà été contrôlées et dont le rapport de visite a plus de 3 ans.	Paiement en une seule échéance.
Redevance pour la déconnexion et mise hors service d'une installation d'ANC	60,00 €	Concerne les installations qui ont été déconnectées suite au raccordement de l'immeuble au réseau d'assainissement collectif	Paiement en 1 fois pour service rendu.
Déplacement du SPANC sans intervention	55,00 € <i>par filière</i>	Déplacement du SPANC sans possibilité d'effectuer le contrôle ou l'intervention prévue par suite d'absence non justifiée (jusqu'à 2 fois)	Paiement en 1 fois
	55,00 € <i>par filière</i>	Déplacement du SPANC sans possibilité d'effectuer le contrôle ou l'intervention par suite de la non évolution des travaux	Paiement en 1 fois
Refus implicite ou explicite	Montant de la redevance qu'il aurait payé pour le contrôle, majoré de 100%.	Refus direct, obstruction du propriétaire au contrôle	Paiement en 1 fois
	Montant de la redevance qu'il aurait payé pour le contrôle, majoré de 100%	Refus implicite après 2 absences du propriétaire aux rendez-vous notifiés	Paiement en 1 fois

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

### ***Recettes d'exploitation 2022 (en € HT)***

Les recettes proviennent essentiellement des redevances relatives aux contrôles (installations existantes, neuves, réhabilitées et liées à la vente de biens immobiliers).

Par délibération, le Conseil Communautaire devrait arrêter le compte administratif du SPANC et devrait faire ressortir une somme de recettes de 48 395,00 € pour l'année 2022.

<b>RECETTES</b>	<b>Montant (en €)</b>	<b>Commentaires</b>
Redevances des contrôles d'ANC – Facturation payée par les usager au SPANC	48 395,00 €	

### ***Dépenses de fonctionnement 2022 (en € TTC)***

Par délibération, le Conseil Communautaire devrait arrêter le compte administratif du SPANC et fait ressortir une somme de dépenses de 46 597,09 € pour l'année 2022.

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant (en €TTC)</b>	<b>Commentaires</b>
Prestation de services	26 182,11 €	Contrôles réalisés par SUEZ (article 611)
Frais de personnel	20 041,63 €	(article 6218)
Frais de mission	0 €	
Refacturation – remboursement de frais au budget général	373,35 €	Affranchissement de courrier (article 6287)
Créances irrécouvrables	0 €	
Titres annulés	0 €	

### ***Investissement 2022 (en €)***

Aucun investissement n'a été engagé par le SPANC en 2022.

## **4. Indicateurs de performance**

### ***Nombre d'installations contrôlées depuis la création du SPANC***

Depuis la création du SPANC, le nombre d'installations d'ANC contrôlées est de **2 213**.

### ***État de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif***

Depuis la création du service, l'état de conformité du parc d'installation d'ANC est le suivant :

Situation depuis la création du SPANC en 2010	Nombre d'installations d'ANC
1) Installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation	712
2) Installations jugées non conformes et ne présentant pas de risque avéré	380
3) Installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service	1121
4) nombre total d'installations contrôlées (1+2+3)	2213

*Travaux d'office : Seul le pouvoir du Police du Maire peut enclencher une procédure pour aboutir à des travaux d'office.*

### ***Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif***

Cet indicateur (P301.3) a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques, dans les zones non desservies par l'assainissement collectif. Il traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser.

Exprimé en pourcentage, il est égal au rapport :

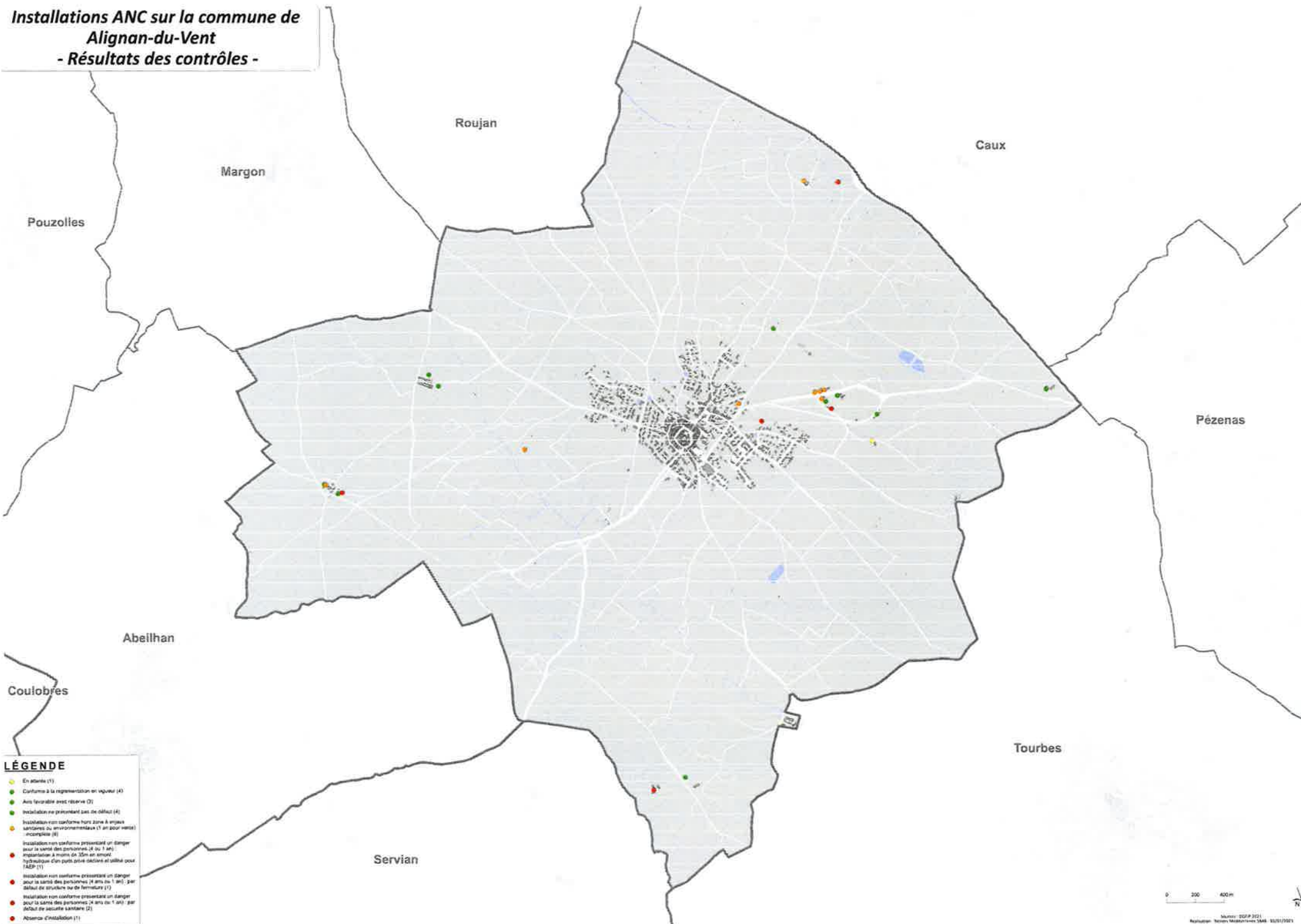
$TF = [\text{nombre d'installations contrôlées jugées conformes} + \text{nombre d'installations contrôlées ne présentant pas de risque sanitaire ou environnemental}] / \text{nombre d'installations contrôlées depuis la création du service, à savoir le 03 mai 2010}] \times 100$

$$TF = [(1121+380) / 2213] \times 100 = 67,83 \%$$

A noter toutefois, le pourcentage de conformité est calculé dans le cas le plus défavorable. En effet, avant 2014 la distinction des non conformités entre aspect environnemental et sanitaire n'était pas précisé. Ainsi, tous les contrôles non conformes ont été mis en risque sanitaire et environnemental.

En l'absence de détail pour les contrôles effectués avant 2014, le taux de conformité est donc minoré.

**Installations ANC sur la commune de  
Alignan-du-Vent  
- Résultats des contrôles -**



- LÉGENDE**
- En attente (1)
  - Conforme à la réglementation en vigueur (4)
  - Avis favorable avec réserve (2)
  - Installation ne présentant pas de défaut (4)
  - Installation non conforme hors zone à enjeux sanitaires ou environnementaux (1 an pour ventiler) - incomplète (4)
  - Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes (1 ou 1 an) :  
- installation à moins de 10m en amont hydraulique d'un puits privé captant et utilisé pour l'AEP (1)
  - Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes (2 ans ou 1 an) : par défaut de structure ou de fermeture (1)
  - Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes (2 ans ou 1 an) : par défaut de sécurité sanitaire (2)
  - Absence d'installation (1)

## ALIGNAN DU VENT

Habitations estimées non raccordées au réseau EU	24
Installations contrôlées	24
% Installations Contrôlées	100
Installations Conformes	11
Installations Non Conformes avec un risque sanitaire ou environnemental	5
Installations Non Conformes sans risque sanitaire ou environnemental	8
% Conformité	79

% Conformité = [(nombre d'installations contrôlées jugées conformes + nombre d'installations contrôlées ne présentant pas de risque sanitaire ou environnemental) / nombre d'installations contrôlées]

## Contrôles réalisés 2022 :

COMMUNE	PARC	N°	PROPRIETAIRE	ADRESSE DU TERRAIN	TYPE DE CONTROLE	AVIS_RESPONSABLE	DELAI DES TRAVAUX
ALIGNAN-DU-VENT	WR	130	DAVI Daniel	LIEU DIT "SAINT-MARTIAL"	Vérification de l'exécution suite à un projet de conception	Conforme à la réglementation en vigueur	
ALIGNAN-DU-VENT	WP	15	PERES Claire	CHÂTEAU DE BRESCOU	Diagnostic initial	Installation ne présentant pas de défaut	
ALIGNAN-DU-VENT	WR	108	DE COLOMBE HUBERT	DOMAINE SAINT MARTIAL (PRIEURE)	Contrôle pour vente (diag de plus de 3 ans)	Installation ne présentant pas de défaut	
ALIGNAN-DU-VENT	WO	175	JAKSON Ian	DOMAINE DE MONTARELS	Diagnostic initial	Installation non conforme hors zone à enjeux sanitaires ou environnementaux (1 an pour vente) : incomplète	
ALIGNAN-DU-VENT	WW	26	BERNSTEIN John	LIEU DIT "CAMP NEGRE"	Contrôle pour vente (diag de plus de 3 ans)	Installation non conforme hors zone à enjeux sanitaires ou environnementaux (1 an pour vente) : incomplète	1